

**Opération Collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat  
et des Services de Proximité - Comité d'attribution n°2  
Communauté agglomération Mont Saint Michel – Normandie  
le 3 juin 2020 - Visioconférence**

**Membres de Droit du Comité d'attribution :**

Etaient présents :

Franck Esnouf, Vice-Président de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel - Normandie  
Claire Rousseau, Vice-Présidente Région Normandie  
Charly Varin, Président P.E.T.R. Sud Manche – Baie du Mont Saint Michel  
Michel Voisin, Vice-Président Chambre de commerce et d'industrie Ouest Normandie

Etait excusé :

Jean-Denis Meslin, Président Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche

Ont assisté à ce comité sans droit de vote :

Jessie Orvain, Vice-Présidente de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie  
Guillaume Bacchi, responsable service Développement et Economie du Conseil Départemental de la Manche  
Patricia Opportune, service Développement et Economie du Conseil Départemental de la Manche  
Valérie Bigini, responsable service Economie de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie  
Nicolas Mariou, service Economie de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie  
Virginie Rousse, service Economie de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie  
Matthieu Thiébot, Conseiller Commerce CCI Ouest Normandie  
Laurent Godin, Conseiller d'entreprise Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche  
Vincent Beauvais, aménagement territoire et économie au P.E.T.R. Sud Manche – Baie du Mont Saint Michel

## Compte-rendu du comité d'attribution du 10 mars 2020

Le compte-rendu du comité d'attribution de l'OCM du 10 mars 2020 est approuvé.

### Examen des dossiers d'entreprises (cf. tableau ci-dessous)

#### ➤ Dossiers à l'ordre du jour et instruits par le comité d'attribution

Numéro	Nom	Activité	Commune	Montant Projet H.T.	Subvent° demandée	Subvent° accordée
MSMN6	Laëtitia CHESNAIS	Optique	Le Teilleul	18 765,26 €	3 753,05 €	3 753,05 €
MSMN7	Thérèse PACILLY	Bar-Tabac	Brécey	19 826,89 €	3 304,48 €	3 304,48 €
MSMN8	Laure LECELLIER	Coiffure – Produits artisanaux	Vains	51 299,45 €	6 000,00 €	6 000,00 €
MSMN9	Vincent PAINBLANC	Scierie – Vente de Bois	St Barthélémy	17 580,00 €	3 516,00 €	3 516,00 €
MSMN10	Eric BERTHEAUME	Restauration	Avranches	20 545,30 €	3 424,22 €	3 424,22 €
MSMN11	Marie ROUSSIN	Peinture	Ducey Les Chéris	27 056,90 €	5 411,38 €	5 411,38 €
MSMN12	Bernard PAPIN	Garage	Sacey	21 189,61 €	3 571,92 €	3 571,92 €
MSMN13	Laure PETITPAS-LEHUREY	Soins esthétiques	Avranches	71 052,62 €	6 000,00 €	6 000,00 €
				<b>TOTAL en euros</b>	<b>34 981,05€</b>	<b>34 981,05€</b>

#### Questions diverses :

- Il est demandé de préciser le montant de rémunération de la gérance. Il est indiqué que le dossier est conforme à la réglementation OCM et que cet élément ne peut exclure une demande. Le règlement de l'OCM prévoit seulement de ne pas faire entrer dans le champ d'application les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 000 000 euros hors taxes.
- Il est demandé pour un dossier, en l'absence de financement bancaire et au regard du chiffres d'affaires produit par l'activité, si le projet sera conduit à son terme. Il est indiqué que le règlement de l'OCM n'exclut pas les projets en autofinancement et que les subventions ne pourront être perçues qu'après la réalisation effective de l'ensemble du projet soumis au comité d'attribution de l'OCM. En cas de réalisation partielle, les subventions sont versées au prorata. Avant tout versement de subvention, le porteur de projet doit justifier de la réalisation du projet, de son acquittement et de la certification du paiement par son cabinet comptable.

- Il est évoqué la nécessité de poursuivre cette opération au regard de la crise économique qui va suivre la crise sanitaire.
- Il a été précisé que ce comité s'est tenu en visioconférence afin de respecter les mesures de prévention sanitaire. En fonction de l'évolution sanitaire, le prochain comité pourra être réalisé en situation présentielle.

## Emargement

La fiche d'émargement des personnes présentes n'a pu être réalisée dans le cadre de la visioconférence. Cependant, les personnes présentes ont été annotées pour le compte-rendu écrit de ce comité d'attribution qui devra être soumis à l'approbation des membres lors du prochain comité d'attribution.